

DISCOURS

DE

M. DE LAMARTINE.

(A l'Assemblée Nationale, le 6 septembre 1848.)

Messieurs, je n'ai pu entendre hier et aujourd'hui, je ne dirai pas attaquer, ce serait mal interpréter les intentions de mes honorables adversaires, mais je n'ai pu entendre les fausses interprétations, les atténuations, les amoindrissements d'esprit, d'intention, de droits de la révolution de février, d'où cette assemblée est sortie; je n'ai pu assister à ces déviations sans demander à la chambre la permission de venir comme je le dois à plus de titres peut-être que beaucoup de membres de cette assemblée, confesser hautement ici cette révolution dans ses droits, dans ses principes, dans ses conséquences, et dire, comme le héros de Virgile : *nil, me, adsum qui feci!*

Je révoque et je revendique ma part, non-seulement de la république, mais de ses conséquences logiques, sages, populaires, et en même temps conservatrices, qu'il a été dans l'intention de la commission et de l'Assemblée, dont elle est l'organe, de promulguer dans le préambule.

Un premier pas, je rencontre un jeune adversaire, que je m'afflige de rencontrer en face de moi, si je considère son talent, mais que je me réjouis de voir surgir comme un habitué de défenseur, sinon des doctrines que je soutiens aujourd'hui, du moins des grands principes de l'établissement républicain. Quant à mon honorable ami, M. Cazalès, je déclare que si mes pensées diffèrent des siennes, je lui réponds, avec tout le respect que je lui ai toujours porté, car il est une de ces consciences qui peuvent se tromper, mais qui ne s'égarent jamais. (Interjection.) Je comprends ces murmures, et je rectifie aussitôt ma phrase, je devais dire : Une de ces consciences qui ne s'égarent volontairement jamais.

On reproche à la commission, et à l'Assemblée non-seulement les termes du préambule, mais le droit d'écrire ce préambule au frontispice de la constitution. On sentait par là non-seulement vouloir affaiblir la portée de la constitution, mais rabaisser le grand acte d'où cette constitution est sortie.

Que l'honorable M. Fresneau me permette de le lui dire, y a-t-il quelque chose au monde de plus grand, de plus saint, de plus solennel devant Dieu et devant les hommes, que ce spectacle d'une grande nation comme la nôtre sortant pour ainsi dire de la poussière des ruines qui la recouvrent, rassemblant de toutes ses mains et de tous ses efforts les débris des gouvernements précédents pour en reconstruire péniblement ses institutions, pour rechercher laborieusement, devant le pays et devant Dieu, les conditions durables de la nouvelle société que nous avons à fonder? Y a-t-il là quelque chose qui interdise à une commission et à une Assemblée de tenir le plus grand langage qu'il soit permis à l'homme de proférer? Évidemment, non.

L'Assemblée constituante a-t-elle hésité à faire une déclaration de droits? Les Américains ont-ils hésité à faire précéder la codification de leurs lois, de ces grands symboles, de ces grandes vérités qui, bien loin d'être de la force aux lois secondaires et passagères, ne font au contraire qu'ajouter à ces lois l'autorité de la vérité éternelle, pour les faire respecter non-seulement de ceux pour qui elles ont été écrites, mais du genre humain tout entier.

Vous n'hésitez pas non plus, messieurs, à insérer le plus haut possible, le plus majestueusement et le plus saintement possible, comme vous l'avez dit, en présence de Dieu et du peuple français, les grandes vérités dont la France vous a chargés d'être les organes.

Si nous ne le faisons pas, si nous omettons d'insérer au sommet de nos institutions nos intentions fondamentales, nos pensées profondes et en quelque sorte nos révélations sociales, que pourrait-il arriver? Il pourrait arriver qu'après quelques années, après dix ans, vingt ans d'oblivion de nos souvenirs, d'effacement des grands enthousiasmes qui nous ont dominés à l'heure des révolutions, l'avenir ne reconnaîtreait ni nos intentions ni notre enthousiasme, ni nos pensées, et qu'on interpréterait les articles de la constitution dans un sens complètement opposé à ce que nous avons voulu, il pourrait arriver qu'avec la liberté pour le peuple on fit du despotisme, avec le principe de l'expansion on fit de l'émission pour les masses.

Je comprends que quand il s'agit de faire un simple code, il n'est pas besoin de préambule. Je comprends que les assemblées législatives puissent agir ainsi, elles qui ne font des lois que pour un temps, pour un jour. Mais l'œuvre pour laquelle nous sommes sortis du fond du pays, l'œuvre que nous sommes appelés à accomplir fidèlement avant de nous séparer, c'est l'œuvre qu'on voudrait nous interdire. On voudrait nous soustraire la plus belle partie de notre œuvre.

Ce que le gouvernement de la révolution a fait, sans se tromper, quoi qu'on dise, sinon sur quelques détails que le temps se chargera d'expliquer, ce magnifique cri du peuple qu'il a recueilli après février, il y a nécessité de le rendre impérissable et praticable en l'insérant dans ce qu'il a de plus sacré dans la république, dans le préambule de votre constitution.

Je sais bien qu'il n'y a rien de plus difficile que de déterminer la limite qui sépare ces principes dont l'un empêche et l'autre empêche, de déterminer la limite précise entre ce qui est de l'essence de la liberté sous la république, et la licence contre laquelle la république surtout doit se prémunir. Je sais bien qu'il est difficile de déterminer la limite entre ce terme d'égalité sublime de tout individu devant la loi, et cette autre égalité chimérique rêvée par des utopistes et qui serait la subversion nécessaire de toutes les lois les plus simples et les plus évidentes, non-seulement de la société mais de la nature humaine. Je sais enfin la difficulté de définir d'une manière exacte ce mot magnifique de fraternité, emprunté à l'évangile, de le définir de manière à ce qu'il ne retombe pas comme une dérision de la bouche de l'homme d'état dans le cœur de l'ouvrier, de manière à ce qu'il ait le même sens dans tous les cœurs.

Mais c'est justement pour cela qu'il ne faut rien négliger pour faire entrer dans l'esprit des hommes peu éclairés la distinction à faire entre les bases nécessaires de la société et les systèmes qui rendraient toute association, toute réunion d'hommes absolument impossible; aussi bien ce communisme qui se fait petit à petit s'immiser plus facilement dans les lois, et que vous avez eu récemment à combattre; aussi bien cet autre communisme, plus méprisé, plus dangereux, plus haï (s'il m'est permis de me servir de pareilles expressions que j'appliquerais, non aux personnes, mais aux mensonges); ce communisme forcené, qui appelle la propriété un vol, et qui même dans le peuple la loi de l'athéisme pour arriver à créer cette nuit suprême, dans laquelle la société ne serait plus que bouleversement et chaos. (Acclamations.) Aussilien ces sortes de communisme que ce communisme qui prend un fusil pour une idole, et une cartouche pour une raison, qui attaque à main armée la société, la famille, la propriété, mais qui, du moins, les attaque avec courage, en présentant sa poitrine, et est par cela même, moins coupable que les autres: car, tandis que ces derniers ne risquent que leurs sophismes, lui, il risque son sang. (Très-bien! bravo!)

Voilà pourquoi il importe de placer en tête de la constitution ces principes, fondement éternel de toute société humaine, et que la sagesse de l'homme semble avoir surpris à la sagesse divine! Il faut que, par cette constitution, la vérité complète arrive au peuple; il faut que tous les voiles soient déchirés.

Permettez-moi maintenant quelques mots sur cette grande question de la propriété, du travail. Je n'en veux parler qu'en passant aujourd'hui; plus tard, je la traiterai d'une manière plus approfondie.

M. LE PRÉSIDENT.—L'orateur, étant fatigué demande à se reposer quelques instants. (Oui! oui!) La séance est suspendue.

Un quart d'heure après, la séance est reprise.

M. DE LAMARTINE.—Je demande pardon à l'Assemblée de lui avoir fait perdre quelques minutes; je vais les rattraper, si je puis, en condensant, autant que possible, ce que j'ai à dire sur cette question du travail qui se présente à toutes les âmes comme la signification de la révolution de février.

Je commence par répondre à un reproche adressé hier par M. Fresneau à la commission, quand il semblait douter que la république eût fait d'assez grandes choses, pour avoir le droit d'introduire un principe nouveau dans le préambule de la constitution. Un seul mot là-dessus. Quand on s'exprime ainsi, on calomnie non-seulement la révolution de février dans ses actes, mais on la méconnaît dans ceux de ses principes qui font et feront éternellement sa grandeur, sa durée, sa dignité!

Quoi! la révolution de février n'a pas le droit d'insérer deux ou trois principes nouveaux dans son code politique!

Reportez-vous seule ment à trois mois de date en arrière; reportez-vous à ce que, disant tout-à-l'heure l'honorable M. Crémieux. Reportez-vous au lendemain des journées de février, à l'Hôtel-de-ville. Qu'est-ce qu'elle a fait de premier jet et premier cri, cette révolution, que vous accusez d'être si mesquine? Elle a proclamé le plus grand fait des temps modernes; elle a changé en un seul jour, une oligarchie en une démocratie; elle a proclamé, vivifié par ses premiers actes, en abolissant la peine de mort en matière politique, le principe qu'elle veut féconder dans toutes ses institutions. Ce principe de la fraternité, la révolution de février avait-elle le droit de le proclamer dès le premier jour? avons-nous le droit de l'insérer en tête de notre constitution? A la place de l'oligarchie de 210,000 électeurs, on a vu appeler tout le monde à la souveraineté. Cet appel à la souveraineté universelle, vous n'appellez pas cela un acte de fraternité sublime, digne d'être inscrit en tête de votre constitution!

Maintenant, un mot sur ce principe terrible aujourd'hui, qui sera bientôt vidé de deux manières, et par la raison souveraine du pays, et par la nécessité même de la nature, un mot sur cette sorte de débat, qui existe entre la propriété et le travail. On, il faut s'expliquer nettement sur cette question du travail. Je vais m'expliquer à cet égard en toute franchise.

On m'a accusé de communisme, et pourtant vous avez entendu tout-à-l'heure combien je tenais mon intelligence éloignée de ces théories hostiles à la société. Cependant, on m'a accusé de communisme, sur la foi de quelques paroles, sur la foi d'un fragment de mon *Histoire des Girondins*, dont on a méconnu le sens.

C'est à tort qu'on m'a accusé d'abandon du principe de propriété, car je ne connais pas, en France, un homme qui aime plus que moi la propriété. Je me sers, à dessein, de ce mot qui élève le sentiment au dessus de la chose. Je l'adore, non pas seulement comme le salaire de tous les travailleurs, comme le stimulant de toutes les industries, je l'adore comme un principe divin, comme une loi de Dieu, non une loi humaine, comme la fibre constitutive de la nature de l'homme; il m'a été, de tout temps, impossible de comprendre une société qui n'eût point pour base la propriété.

Dans des écrits qui n'ont pas encore été publiés, mais qui sont achevés de longue date, j'ai étudié, moi aussi, la nature métaphysique de cette situation sociale; j'y ai vu le caractère divin de la sainteté sacrée que Dieu imprime à nos institutions; j'ai reconnu que la propriété est une institution, une condition inhérente à la nature humaine.

En politique, messieurs, en politique, j'ai beaucoup voyagé. (On rit.) Permettez, messieurs, je comprends la malveillance de ces sourires sans en comprendre le véritable motif. Si je vous dérolais ici ma vie jour par jour, acte par acte, vous ne souririez pas à ce mot: j'ai beaucoup voyagé en politique. Je vous disais, messieurs, qu'en politique, j'avais beaucoup réfléchi sur les bases et les conditions de la propriété dans les divers pays où j'ai voyagé. De ce que j'ai vu, observé, noté dans l'état même du sol et des populations, j'ai conclu avec certitude que l'état de la constitution de la propriété dans les divers pays, était la mesure exacte du perfectionnement ou de la dégradation de la société elle-même. Ainsi, à partir de la Turquie pour arriver en Angleterre, vous voyez que là où la propriété est précieuse, la civilisation est précieuse aussi; là où la propri-

été est mieux répartie, vous avez la bourgeoisie, ce que j'appellerai le tronc de l'arbre humain, la force centrale de la nation; là où la propriété est répartie dans les classes qui sont le cœur même de la nation, la société est solidement assise et elle a des éléments de durée; là, au contraire, où la propriété est dans les mains du pouvoir qui, selon son bon plaisir, la fait passer comme une monnaie dans telles ou telles mains de plus en plus serviles, la société ne repose pas sur des institutions raisonnables; et la dégradation des populations, bientôt leur extinction, en est la conséquence. En sorte que si la société a des ennemis ayant une perversité satanique dans l'âme, ces gens-là n'ont pas besoin de s'inquiéter beaucoup, ils n'ont qu'à frapper au cœur la propriété; à l'instant où la propriété s'ébranle, tout s'ébranle, la vie est atteinte au cœur. Mais s'en suit-il que la propriété, et je reviens ici au préambule de la commission, s'ensuit-il que cette propriété n'est pas perfectible, n'est pas corrigible? Ne peut-elle pas recevoir des conditions d'expansion plus universelle?

On dit: écrivez-vous dans la constitution le droit au travail d'une manière absolue, c'est-à-dire absurde? Écrivez-vous dans la constitution que tout individu, sur le sol français, à droit à toute nature de travail? Ce serait, messieurs, écrire du même mot l'annihilation du travail; car je ne pense pas que vous soyez de l'avis de ces théoriciens étrangers qui veulent l'abolition du capital afin de multiplier le travail, qui veulent l'absorption de la source pour multiplier l'eau. (On rit.) Non, vous ne voulez pas cela Emaüs, comme moi, de la révolution de février, et pourtant, comme moi qu'elle ait ses conséquences saines et nécessaires, vous n'avez voulu dire et vous pensez que quand cette classe de problèmes est dans des circonstances fatales et exceptionnelles, par des chômages, par des misères inattendues, par des infirmités, par un nombre d'enfants excédant les forces de la famille, quand par toutes ces causes supérieures à la provision humaine, ces hommes manquent de pain, manquent d'occasion de gagner le pain nécessaire, manquent de travail, la République, fondée sur le grand et saint principe de la fraternité, la République ne se croiser pas les bras, et ne répondra pas à ces hommes; mourez, si vous voulez; vivez, si vous pouvez, cela ne me regarde pas.

Non, telle ne peut être la réponse de la République, la réponse de cette révolution qui a été faite au moins autant au profit des propriétaires que des prolétaires, et je dirai même cent fois plus au profit des premiers que des seconds, car la propriété se défend par des lois, mais elle se défend bien plus encore par ses bienfaits. Je m'étonne qu'un homme qui en me disait hier et que je crois être profondément religieux car je le voyais applaudir aux paroles du vénérable évêque d'Orléans, je m'étonne qu'un esprit comme celui de M. Fresneau, si lumineux, si logique, s'insérant dans sa profondeur, ait développé avec une inflexibilité qui n'appartient ni à l'âge de la foi, ni à l'âge de l'espérance, des principes qui, s'ils peuvent être éternels et glorieux dans des hommes dont les cheveux sont blanchis par les années, devraient rester froids et jeunes chez ceux que la jeunesse anime encore. Oui, j'ai entendu avec étonnement un orateur plus jeune que nous tous et d'autres orateurs encore, débattre toutes ces grandes questions du travail sans y mêler rien de cette religion divine, de cette âme immatérielle qui seule peut donner une solution utile au grand procès que nous avons à vider. Permettez-moi de vous dire combien j'ai été contristé de retourner, pour ainsi dire partout, cette absence du sentiment intérieur qui pourtant devrait vivifier tous nos actes.

Que disent les nations voisines, quand elles vont cette immense agitation de l'esprit français, autour de quoi! Autour d'une simple question alimentaire. Que dira l'histoire, quand, en considérant les grandes commotions de ces six mois, elle se demandera quel était donc le principe, quelle était l'âme, quelle était la tendance de cette grande révolution et de ces immortelles discussions; car, enfin, à une révolution, il faut une âme; faudra-t-il donc que l'histoire se réponde: Je ne vois que ce misérable chiffre, je n'entends que des questions de boire et de manger, de produit net, de spoliation par les uns, de retenue cupide par les autres? Il semble que vous pourriez effacer de tous vos actes et du frontispice de notre constitution les trois mots magnifiques de liberté, égalité, fraternité, et les remplacer par ces deux mots immodes: *Vendre et acheter!* (Mouvements divers.)

Nous laisserons-nous plus longtemps amoindrir par une politique que l'absence de préambule et de toute déclaration de droits semblerait justifier aux yeux de l'histoire et des autres peuples? Non, j'ai la confiance que la France reprendra bientôt son énergie et sa noblesse, à mesure que la confiance renaitra. Cette âme noble, spirituelle, généreuse de la nation reprendra son empire là où elle a sa tête, c'est-à-dire dans le sein de l'Assemblée elle-même. Nous protestons hautement ici, comment protestons-nous? En adoptant avec d'autant plus d'énergie qu'on la refuse avec plus de persistance, pour nous et pour nos enfants, la proclamation des droits et des devoirs, qui est la justification de notre révolution elle-même. Nous la rattacherons à un principe divin, à Dieu lui-même, à ses inspirations les plus religieuses nous relions ainsi chaque par chaque la série de ces déclarations, et surtout de ces institutions de bienfaisance que nous devons au peuple, qui a donné son sang pour la liberté.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LONDRES.—Il est assez curieux d'étudier l'impression que fait sur la presse anglaise l'attitude prise tout récemment par le parlement de Francfort dans la question de l'armistice conclu par la Prusse.

Le *Times* censure avec une grande sévérité la conduite de l'Allemagne en cette occasion. A voir l'aspect de cette affaire, dit ce journal, on dirait que les gouvernements et les puissances médiatrices n'ont ni le pouvoir, ni l'énergie nécessaires pour réprimer les passions révolutionnaires qui ont été la cause première de cette guerre. On en appelle à un faux point d'honneur pour rompre en visière au droit des gens, et aux droits non moins réels du Danemark. Ce petit royaume a, tout au contraire, fait preuve d'une vigueur et d'une modération dignes des plus grands états. Du côté

de l'Allemagne, les négociations et la guerre ont été poussées avec une duplicité inouïe. On n'a tenu aucun compte des pouvoirs constitués; on a follement prétendu soumettre un état indépendant comme la Prusse à un fantôme d'empire, aux fluctuations d'une assemblée qui obéit trop souvent aux excitations d'une démagogie effrénée: est-il étonnant de lors que l'on recueille des tempêtes après avoir semé du vent?

Comme on le voit, le journal anglais juge les choses absolument d'après l'opinion que nous avons exprimée nous-même. Il ne paraît pas non plus que l'Assemblée de Francfort soit près de se voir au bout des difficultés qu'elle a suscitées.

D'après le texte des conventions de Malmoe, continue le *Times*, l'Angleterre ne semble pas avoir exercé une influence directe sur les arrangements, et, de fait, les puissances belligérantes se tournèrent du côté de la Suède plutôt que de la Grande-Bretagne. Cependant, le Danemark a doublement le droit de compter sur l'appui actif de notre pays, d'abord comme ayant garanti le traité de 1720, et ensuite comme l'une des parties qui l'avaient engagé à signer l'armistice et à lever sur le champ le blocus des ports allemands. Le Danemark s'étant exécuté de bonne grâce, tous ceux qui ont pris part à cette affaire ont encore plus de raisons pour exiger que le contrat soit fidèlement exécuté. Le roi de Prusse et la Confédération germanique arrangeront leurs différends à leur guise; mais l'Europe n'a rien à voir aux folles prétentions et au langage insensé du parlement de Francfort. Nous n'avons pas à nous laisser dupes par des négociations illusoire ni à nous exposer aux inconvénients qui résulteraient d'une guerre inique. Courber la tête devant toutes ces exigences, ce serait tout simplement permettre à l'Assemblée de traiter les puissances allemandes en États médiatisés, de dicter des volontés aux gouvernements européens, malgré les engagements formels de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de la Suède et du Danemark réunis, France comprise l'armistice, parce que les Allemands se voient ainsi forcés de la reconnaître à l'avenir, sur laquelle ils comptent. C'est justement pourquoi il doit être maintenu par toutes les puissances européennes parmi lesquelles nous comptons la Prusse elle-même, qui est, plus que personne, tenue d'en faire exécuter les conditions." *Ere Nouvelle.*

EGLEISE.—Il n'y a que peu de jours, nos annonces présumant cérémonie de la bénédiction du l'église de Saint-Georges à Southwark (faubourg de Londres). Aujourd'hui nous apprenons que le mercredi 16 août a eu lieu la dédicace solennelle de la cathédrale de Saint-Jean l'Évangéliste, élevée à Salford, dans le Lancashire. Mgr. Brown, évêque de Flou et vicairie apostolique du Lancashire, a officié. Neuf autres évêques et 200 ecclésiastiques environ assistaient à la cérémonie qui s'est faite avec grande pompe. Mgr. Wiseman, vicairie apostolique du district de Londres, a prêché le sermon; il a développé avec beaucoup d'éloquence ces paroles du Christ: " Tout pouvoir m'a été donné sur la terre et dans les cieux. Comme mon Père m'a envoyé, de même j'envoie aussi je vous envoie." L'église de Saint-Jean l'Évangéliste est construite dans le style d'ornementation et figure une immense croix; elle a une grande nef, deux nefs et un transept. La tour est la plus haute de toutes celles des églises du Lancashire; elle compte, du pavement au sommet, 240 pieds de hauteur. La construction de ce bel édifice a coûté plus de 18,000 liv. sterl. (450,000 fr.). On y a travaillé pendant quatre ans. (Tablet.)

SAVIÈRE.—Le gouvernement bavarois persiste dans son intolérance à l'égard des institutions catholiques, et les autorités provinciales s'empressent de le seconder de tout leur pouvoir. Avant son abdication, le roi Louis de Bavière avait assigné sur sa cassette particulière une somme de 11,000 florins (24,000 francs), pour servir de premiers fonds à la dotation d'une maison-mère de la congrégation des *pauvres sœurs des écoles*, et cette royale munificence avait combié de joie toute la population catholique de la Bavière rhénane. Mais le gouvernement provincial résidant à Spire, et composé en grande majorité de conseillers protestants, vient de présenter au roi Maximilien une pétition tendant à faire supprimer cette allocation, afin, dit-il, de détourner de la jeunesse féminine les graves inconvénients d'une éducation manichéenne. Cette résolution du conseil a paru si oppressive à l'égard des catholiques à un des bourgmestres de Spire, que, bien que protestant, il a donné sa démission séance tenante en prononçant ces belles paroles: " Que le gouvernement cherche un autre instrument que moi pour coopérer à l'exécution d'une si détestable tyrannie." *Ere Nouvelle.*

LA MORT.—Un noble français, le duc de Stacpoole, mourut à Southampton il y a deux mois, et son corps fut déposé dans le cimetière de la ville. Le 19 de ce mois, ses deux fils, MM. Stanislas et Richard de Stacpoole, accompagnés par M. l'abbé Jammes, ancien vicairie-général de Paris, et par plusieurs autres ecclésiastiques français, arrivèrent à Southampton pour recueillir les restes inanimés de leur père, les reconduire en France et les déposer dans le tombeau de leur famille. M. Salden, chapelain catholique de cette ville, se mit en procession avec les personnes déjà indiquées et plusieurs des principaux habitants catholiques jusqu'au cimetière où le corps avait été provisoirement placé, et là il fit porter à la chapelle où fut célébré l'office des morts. Après l'office, les restes du noble duc furent accompagnés processionnellement jusqu'au vaisseau qui devait les reporter en France, en présence d'un grand nombre de spectateurs dont la tenue respectueuse et attentive prouva combien ils étaient édifiés de cette grave cérémonie et de la piété filiale dont ils avaient le touchant spectacle. Le lendemain 20 août, M. l'abbé Jammes a établi dans la même ville la société de la Sainte-Enfance, fondée en France il y a quelques années par son Mgr. de Foucault. Les détails donnés par M. Jammes sur l'objet et les résultats de cette association, et les paroles éloquentes de M. l'abbé Sidden engagé plus de cent personnes à s'y inscrire le jour même. Il paraît que M. l'abbé Jammes se propose de prolonger son séjour en Angleterre pour y propager avec l'autorisation du docteur Wiseman, cette œuvre charitable dont l'objet est d'arracher à la mort quelques milliers de ces pauvres enfants que la Chine immole chaque année pour arrêter le progrès de sa population, et après leur avoir donné le baptême, de leur procurer le bienfait d'une éducation chrétienne.